

BUDGET *participatif*



2022

Dossier de candidature

Vos idées

pour Chabeuil !

1 TITRE DU PROJET (à reporter sur toutes les pièces jointes)

--

2 COMPOSITION DU GROUPE

2.1. PERSONNE / COLLECTIF / ASSOCIATION PORTANT LE PROJET

<ul style="list-style-type: none">• Dénomination du collectif et/ou de l'association :• Date de création :• Adresse postale :• Nombre de membres actifs sur le projet :
--

2.2. PERSONNE REFERENTE : PORTEUR DU PROJET

<ul style="list-style-type: none">• Prénom / Nom :• Date de naissance :• Adresse postale :• Courriel :• Téléphone :

2.3. AUTRES MEMBRES DU GROUPE PROJET - Si le collectif compte plus de 5 membres, joindre la liste avec les coordonnées.

<ul style="list-style-type: none">• Prénom / Nom :• Date de naissance :• Adresse postale :
<ul style="list-style-type: none">• Prénom / Nom :• Date de naissance :• Adresse postale :

- Prénom / Nom :
- Date de naissance :
- Adresse postale :

- Prénom / Nom :
- Date de naissance :
- Adresse postale :

3 PRESENTATION DU PROJET

A compléter même si vous joignez au dossier une présentation plus détaillée.

3.1. DESCRIPTION DU PROJET (10 lignes)

3.2. OBJECTIFS ET BENEFICES ATTENDUS (10 lignes)

4 LOCALISATION DU PROJET - Joindre un plan de situation ou vue aérienne (de type Géoportail de l'IGN, Openstreet Map, Google Maps, ...) avec l'emprise du projet.

- Nom du (des) quartier (s) :
- Nom de (des) la rue (s) :

5 BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Pour mémoire, l'engagement de la Ville porte sur l'investissement.

ESTIMATION DU COÛT D'INVESTISSEMENT DU PROJET

- Budget global estimé :
- Détail du calcul (matière première, achat, main d'œuvre, ...) :

6 CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

- Date de début souhaitée :
- Durée de réalisation estimée :
- Date de fin :

Merci de retourner votre dossier complété au plus tard le 15 juillet 2022,
à l'accueil de la Mairie ou par mail : secretariat@mairie-chabeuil.fr

1

L'appel à projets :

chaque personne ou collectif peut proposer un projet.

**Du 30 mai
au 15 juillet**

2

La fabrique :

étude de faisabilité et validation technique des projets par les services.

Du 15 juillet au 15 septembre

3

La sélection :

réunion avec les porteurs de projets et choix final par le comité de pilotage.

4

La réalisation :

la mairie procède à la réalisation des projets lauréats sur le territoire communal.

**À partir du 15
septembre**